

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :


Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2019, la résolution no. 147-12-19 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h30**.

15 janvier	8 juillet
5 février	5 août
4 mars	2 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	9 décembre

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce cinquième jour de décembre deux mille dix-neuf.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,

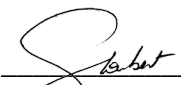


Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 5 décembre 2019 entre 13 h 00 et 14 h 00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5 décembre 2019.



Sophie Loubert